

221C2351
FR0013399474-OP025-R05

9 septembre 2021

Ouverture et calendrier de l'offre publique de retrait visant les actions de la société.

<p style="text-align: center;">GENKYOTEX (Euronext Paris)</p>

Le 7 septembre 2021, l'Autorité des marchés financiers a fait connaître qu'elle a déclaré conforme l'offre publique de retrait visant les actions de la société GENKYOTEX¹, déposée par Bryan, Garnier & Co., agissant pour le compte de la société de droit suédois Calliditas Therapeutics AB (publ) (cf. Décision & Information 221C2319 du 7 septembre 2021).

La note d'information de la société Calliditas Therapeutics AB (publ) (visa n°21-382 du 7 septembre 2021) et la note en réponse de la société GENKYOTEX (visa n°21-383 du 7 septembre 2021) ont été diffusées et les informations mentionnées à l'article 231-28 du règlement général ont été déposées et diffusées (cf. communiqués diffusés ce jour).

En conséquence, en application des articles 231-32 et 236-7 du règlement général, l'offre publique de retrait sera ouverte **du 10 au 23 septembre 2021 inclus**.

Il est rappelé que l'offre aura lieu par centralisation auprès d'Euronext et non par achat sur le marché, compte tenu des compléments de prix éventuels et du fait que les conditions de mise en œuvre du retrait obligatoire sont d'ores et déjà vérifiées. Par conséquent, toute opération effectuée en dehors de la centralisation ne donnera pas lieu à la possibilité de percevoir les compléments de prix.

Euronext Paris fera connaître, par un avis, les conditions de réalisation de l'offre et son calendrier détaillé.

Il est en outre précisé que CIC Market Solutions fera connaître aux intermédiaires financiers habilités via Euroclear France les conditions de remise des droits à compléments de prix éventuels (cf. D&I 221C2319 du 7 septembre 2021 et note d'information de l'initiateur de l'offre).

¹ Il est précisé que les actions GENKYOTEX sont admises aux négociations sur les marchés réglementés Euronext Paris et Euronext Brussels.